

2 - Quête prélevée en remplacement de la quête dominicale :

Alors que nous sommes confinés dans nos maisons, nous ne pouvons plus nous réunir chaque dimanche lors des eucharisties. Afin de soutenir matériellement votre paroisse pendant cette période si particulière, nous vous proposons donc de mettre en place la quête prélevée. Nous vous expliquons ci-dessous les modalités.

LE PRINCIPE :

- C'est une formule qui permet de remplacer le don manuel au cours de la messe par un don automatisé par prélèvement mensuel sur votre compte bancaire ou postal.
- Ces sommes sont prélevées par le diocèse et reversées trimestriellement à votre paroisse.
- Vous recevrez en début de l'année suivante un reçu fiscal indiquant le cumul des sommes mensuelles de l'année précédente, vous permettant de déduire 66% de votre don de vos impôts.

COMMENT SOUSCRIRE A LA QUETE PRELEVEE PENDANT LE CONFINEMENT:

Il suffit **d'envoyer un mail** à denier@bordeaux.catholique.fr **et de joindre un RIB**, en remplissant les informations suivantes :

merci de faire un copier /coller de ce formulaire dans votre email

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever mensuellement sur ce dernier la somme de :

- **Montant à prélever mensuellement** :
- Nom :
- Prénom :
- Adresse postale complète :
- Téléphone :
- Adresse email :
- **Ma paroisse** :

N'oubliez pas de joindre un RIB

Dès que ce sera mis en place, vous recevrez une confirmation par email ainsi qu'un courrier postal (qui arrivera peut-être tardivement...)

ET ENSUITE :

A l'issue du confinement, vous pourrez si vous le souhaitez continuer à utiliser la quête prélevée pour vos quêtes dominicales.

Il vous suffira de passer à l'accueil de votre paroisse et un lot de " jetons bleus" vous sera attribué. Chaque dimanche, solennité ou fête, vous et votre famille accomplirez le geste du don au moment de la quête, en utilisant ces jetons qui indiquent que vous donnez par prélèvement. La symbolique du don est ainsi maintenue.

4 grands avantages pour vous et votre paroisse

- Plus besoin de se soucier d'avoir de la monnaie pour la quête du dimanche !
- Le prélèvement automatique permet de garantir un don régulier pour votre paroisse, **et même si vous êtes absent, vous continuez à la soutenir.**
- Il est plus facile de gérer votre budget puisque chaque mois le don est prévu et prélevé à une date fixe.
- Compte tenu de la déduction fiscale (66% de votre don dans la limite de 20% de votre salaire imposable) vous pouvez donner trois fois plus à votre paroisse sans qu'il ne vous en coûte plus.